

COMMISSION DES FINANCES

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du Samedi 19 Mars 1921

PRESIDENCE de M. MILLIES-LACROIX, Président.

La séance est ouverte à 15 heures.

PRESENTS: MM. MILLIES-LACROIX, HENRY CHERON, RIBOT, HENRY BERENGER, MILAN, PELISSE, PERCHOT, SCHRAMECK, BRANGIER, Le Colonel STUHL, BLAIGNAN, BIENVENU-MARTIN, LEBRUN, R. G. LEVY, JENOUVRIER, JEANNENEY, Jean MOREL, Le Général HIRSCHAUER, MAGNY, DEBIERRE, BERTHELOT, PEYRONNET, LUCIEN HUBERT, G. CHASTENET, De SELVES, ALEXANDRE BERARD, BOUDENOOT, René RENOULT, CLEMENTEL.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

AUDITION DE M. LE MINISTRE DE LA GUERRE ET
DE M. LE MARECHAL LYAUTEY.

La Commission entend M. BARTHOU, MINISTRE DE LA GUERRE ET M. LE MARECHAL LYAUTEY, RESIDENT GENERAL AU MAROC sur les crédits de la 4ème section du budget ordinaire du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1921 (Maroc).

M. BARTHOU, ministre de la Guerre, M. le Maréchal LYAUTEY, résident général du Maroc, M. le Colonel DELMAS, Chef d'Etat-Major du Maréchal Lyautey et M. PIETRI, directeur général des finances du Maroc, sont introduits.

M. LE PRESIDENT. Permettez-moi, monsieur le ministre, puisque nous avons l'honneur de vous recevoir pour la première fois, de vous adresser, au nom de tous mes collègues, mes souhaits de bienvenue. Nous sommes heureux d'avoir à côté de nous un jeune ministre et nous le remercions de l'empressement qu'il a mis à donner satisfaction dans la plus large mesure à nos demandes de réduction de crédit dans le Budget.

Lorsque nous avons comprimé, peut-être un peu

trop à votre sentiment, mais sans dépasser la mesure au sentiment de la commission - vous savez les idées qui nous animent.- En ce qui concerne les crédits du Maroc, nous avons cru ne pas pouvoir prendre une décision définitive, sans vous entendre ainsi que le maréchal Lyautey, sur la réduction d'environ 45 millions que la commission des finances estime nécessaire d'apporter à ces crédits du Maroc.

M. HENRY CHERON, RAPPORTEUR GENERAL. 65 millions.

M. BARTHOU, MINISTRE DE LA GUERRE. La jeunesse de votre président a rendu à ^{mon}~~son~~ âge mûr, un hommage auquel j'ai été particulièrement sensible, (sourires). La vérité, pour la dire d'un mot, c'est que nous avons tous le devoir, dans les circonstances difficiles que nous traversons, d'aider le courageux effort qu'accomplit la commission des finances du Sénat. C'est une des formes de la défense nationale que de diminuer dans toute la mesure possible les dépenses immenses que la guerre nous a léguées. Aussi, soyez assurés que je fais de mon mieux pour collaborer à l'oeuvre que vous avez entreprise.

Je remercie la commission des finances d'avoir bien voulu consentir, devant les observations qui lui ont été présentées par mon collègue, M. Doumer, certains relèvements. Je ne dis pas, monsieur le président, que nous soyions absolument d'accord, mais j'ai la certitude qu'au moment où nous arriverons en séance publique, l'accord sera établi définitivement sur les quelques points secondaires sur lesquels nous sommes encore en discussion.

En ce qui concerne les crédits du Maroc, vous avez bien voulu réserver une audition au Ministre de la guerre et au maréchal Lyautey. Je ^{viens} ~~viens~~ donc aujourd'hui devant vous, d'abord parce que je remplis un devoir constitutionnel en l'accompagnant, ensuite parce que je suis sûr de trouver un plaisir personnel à cette audition.

Je suis d'accord avec M. le Résident général. Il vous expliquera, avec sa haute autorité, sa compétence et son expérience, que les réductions de crédits proposées dans un sentiment très louable pourraient avoir pour résultat d'empêcher dans un avenir prochain des réductions autrement considérables et que, peut-être, des économies faites cette année n'auraient d'autres conséquences que de mettre obstacle à des économies d'un ordre très-important pour les prochains budgets.

C'est la doctrine du maréchal, résident général du Maroc, c'est également la mienne et celle du Gouvernement. Le mieux que je puisse faire, c'est de vous demander de donner la parole au maréchal Lyautey.

M. LE PRESIDENT. La parole est au maréchal Lyautey.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Je dois vous dire très-franchement que je viens ici avec une certaine appréhension. Ce n'est pas que je ne sois sûr de trouver un excellent accueil: je n'ai jamais rencontré nulle part un accueil plus bienveillant, plus sympathique et plus indulgent pour moi. Seulement je connais les préoccupations de votre commission. J'ai suivi ses travaux depuis le début et je comprends entièrement l'idée qui

la domine. J'en suis pénétré moi-même: j'en suis obsédé et je n'ai pas attendu pour cela de me trouver au milieu de vous. Mon âge, la charge que j'occupe, la participation que j'ai prise aux affaires publiques me donnent le droit et me font même un devoir de m'intéresser à toutes ces questions. Je ne suis pas seulement résident général du Maroc, je suis un homme qui a été trop mêlé à la vie publique de son pays pour que, depuis deux ans, je n'aie pas toujours eu devant les yeux le cauchemar - je me permets de le dire - de toutes les difficultés devant lesquelles vous vous trouvez: en y songeant, je me sens pris à la gorge. Je ne parle pas ainsi pour faire des phrases ou du style: je vous indique simplement que je me suis rendu compte depuis longtemps de toutes les difficultés auxquelles vous avez à faire face et qu'il faut résoudre.

Je crois très franchement que nous nous mettrons d'accord et que vous vous rallierez à ma thèse. Je le dis parce que je suis convaincu que, dans l'intérêt du pays, et même en nous plaçant au point de vue qui vous obsède, ma thèse est la meilleure.

J'ai toujours été très préoccupé de la charge financière que le Maroc représente pour la France. Ces derniers temps, entre mon départ en septembre pour le Maroc et mon retour en France ces jours-ci, je me suis demandé comment la diminuer. Il y a un an, je ne voyais pas la solution, je n'apercevais pas clairement, d'une manière précise, quand et comment le fardeau militaire et financier pourrait être allégé d'une façon définitive.

Dans ces derniers temps, au contraire, la question s'est éclaircie. J'ai procédé, en octobre,

novembre et décembre, au Maroc, à une reconnaissance extrêmement minutieuse de mes fronts: je suis allé voir moi-même point par point le terrain: j'ai causé avec tout mon monde pour ne pas me payer de mots, pour ne pas me leurrer et pour voir réellement les possibilités de solution.

Cette enquête faite, ces possibilités de solution sont apparues avec une précision et une rapidité parfaites que je n'avais pas osé espérer. Il y a deux ans, j'aurais été amené à dire qu'il y en avait encore pour dix ans. Ma conviction a aujourd'hui complètement changé et j'en reporte le mérite à ~~mes~~ collaborateurs, Poeymirau et Aubert en particulier, qui m'ont mis en face d'une situation beaucoup plus mûre que je n'avais cru. Il m'est apparu que nous allions pouvoir aboutir dans un délai assez court à quelque chose de décisif.

Ce qu'on appelle le maintien du statu quo au Maroc, c'est une situation très lourde, très pénible. Je me permets de reprendre devant vous les termes de la conversation que j'ai eue avec M^r Doumer le lendemain de mon arrivée à Paris, il y a quinze jours. Je suis arrivé à 7 heures du soir, le lendemain matin à 9 heures j'étais en conférence avec M. Doumer et M. Barthou qui avaient pris connaissance de mes désirs.

M. Doumer me dit : " Ce qui m'arrête, c'est qu'en somme, vous voulez sortir du statu quo, vous voulez passer de l'état de paix à l'état de guerre ou plutôt de l'état de demi-paix pour entamer une série de grosses opérations de guerre. Etant donnée la situation financière, nous vous demandons d'ajourner ces opérations."

J'ai répondu que le raisonnement péchait par la base. Nous ne sommes pas du tout à l'état de paix. Nous sommes dans une situation absolument précaire, très onéreuse, sur laquelle il ne faut pas se faire d'illusion. Le gros public entend parler de chemins de fer, de concessions, de phosphates, de ports, etc... bref de tout un Maroc économique qui se développe avec intensité, qui tient beaucoup de place et qui suscite énormément d'intérêts. Mais il ne se rend pas compte que toute cette activité ne peut exister que parce qu'il y a sur tout le front une garde qui se bat tous les jours pour maintenir la sécurité.

M. Doumer me réplique: "Vous avez occupé la plaine, vous voulez occuper maintenant la montagne...!" Je rapporte les paroles de M. Doumer parce que je suppose que beaucoup de vous sont dans le même état d'esprit.

Je lui répondis: Pas du tout! Nous avons acquis évidemment la plaine, mais nous sommes déjà entrés dans la montagne. De plus, cette montagne, je ne peux pas la négliger. Pour rester tranquille d'ailleurs, il ne suffit pas de le vouloir parce que nous sommes deux: il faut que celui qui est en face le veuille bien également.

Actuellement, les dissidents qui ne sont jamais soumis ni au Sultan, ni à nous, sont concentrés dans de véritables petites Suisses; ce sont des régions montagneuses, avec des forêts, des paturages et de l'eau: il y a de la neige une grande partie de l'année, mais, néanmoins, la vie y est possible.

Si, actuellement, il s'est établi un trafic commercial entre l'Algérie et le Maroc par Taza et Fez, si les caravanes et les touristes peuvent passer journalle-

journallement, c'est qu'à 20 kilomètres au sud du couloir nous maintenons un véritable front de guerre continu avec des blockaux et des postes juxtaposés réunis par des tranchées et des réseaux de fils de fer barbelés: il y a là 16 bataillons coude à coude qui se battent et qui perdent des hommes tous les jours.

Cette garde à bout de bras, si je puis m'exprimer ainsi, je la fais avec un corps de 80.000 hommes dans lesquels il y a seulement 3.000 fantassins français: pas plus. Je reviendrai tout à l'heure sur la composition des effectifs. Ces 80.000 hommes sont tous sur le front: je n'ai rien en réserve. Je n'ai à Casablanca et à Taza que des dépôts où je forme mes cadres.

Les dissidents encore insoumis se composent d'une part des gens qui ne se sont jamais soumis au Sultan, d'autre part des résidus de tous les groupes que nous avons soumis. En effet, à mesure que nous avançons dans la montagne, il y a toujours un certain nombre d'hommes qui refusent de se soumettre et qui se replient devant nous. Ceux-ci n'ont jamais rien voulu savoir parce qu'ils ont toujours vécu héréditairement de la plaine: ils ont toujours vécu de l'agression sur les caravanes et sur les gens de la plaine.

Je n'ai pas besoin de vous faire un cours d'histoire: je vous rappelle simplement qu'au temps des sultans, le Maroc n'était pas un pays très sûr: on ne s'y promenait pas en toute sécurité: les populations paisibles et laborieuses étaient toujours à la merci des montagnards.

Dans ces conditions, il ne nous serait pas possible de faire un travail économique quelconque dans

ce pays si nous ne tenions pas, absolument comme derrière une grille, ces gens qui guettent le travail des habitants de la plaine pour se jeter dessus et en vivre. Pour continuer à exploiter ce que nous occupons, nous sommes obligés de rester dans cette situation et de monter une garde perpétuelle, onéreuse au point de vue financier, parce qu'elle nous force à entretenir un corps d'occupation, onéreuse aussi en hommes parce que nous perdons du monde tous les jours.

Voici un exemple. Le mois de janvier dernier a été un mois inerte parce qu'il faisait un mauvais temps et que nous ne pouvions déplacer les troupes. Cependant, bien qu'il n'y ait eu ni incident, ni opération, bien que la vie se soit écoulée régulièrement, les pertes se sont élevées à 56 tués et à 90 blessés! Cela rien que par le jeu normal du front !

En examinant la situation à fond, une solution m'est donc apparue et c'est cette solution que je vous communique avec la part de certitude qu'on peut accorder aux prévisions humaines. Le mot de "certitude", on ne peut le prononcer qu'en le faisant accompagner d'un certain coefficient: on ne sait jamais ce qui peut arriver, et en ce moment même, j'ai sur le front d'Ouezzan des inquiétudes imprévues qui peuvent retarder quelque peu ce programme. Cependant, en faisant tous les calculs possibles il m'est apparu que je pouvais certifier à la France que, dans un délai de deux ans au minimum et de trois ans au maximum, nous pouvions, avec un plan combiné et avec les forces dont je dispose actuellement, arriver à réduire les trois derniers foyers de dissidence.

Du coup, ce que j'appelle le problème militai-

militaire du Maroc serait résolu. Je ne dis pas qu'il n'y aurait plus de coups de fusil: il y en aura toujours comme dans tous les pays de brigandage.

M. JENOUVRIER. Il y en a même à Paris !

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Mais la conquête du Maroc serait terminée. Il en résulterait une économie - que je garantis - puisqu'on pourrait diminuer l'effectif du corps d'occupation. Il ne s'agirait plus alors de vivre d'une manière précaire, mais de concevoir et d'étudier ce que pourra être d'une manière définitive l'occupation rationnelle du Maroc. On pourra envisager une conception analogue à celle de l'Algérie et de la Tunisie, mais avec des modifications parce que les formules algériennes sont un peu lourdes et un peu surannées. Je ne fais pas une critique: j'indique simplement qu'on vit dans ces pays sur de vieux gabarits qui n'ont pas été changés depuis longtemps. Le cadre algérien, par exemple, avec ses brigades et ses divisions, comporte, je crois, 23 généraux ! C'est toujours la vieille organisation de 1840 qui n'a jamais été remaniée.

Au Maroc, il faudrait adopter une autre conception. J'en ai une dont je n'ai pas à donner les détails aujourd'hui: elle comprendrait des groupes analogues aux groupes alpins, c'est à dire des formations légères qui seraient plus souples et mieux appropriées au pays. On se débarrasserait de ces organisations en divisions, en corps d'armée: plus besoin de 19ème ou de 22ème corps! Des formations plus légères suffiraient en nous donnant la possibilité de recruter et d'encadrer les hommes dont nous avons besoin.

Mais c'est là un hors d'oeuvre sur lequel je ne veux pas m'étendre. Ce n'est pas cependant tout à fait un hors d'oeuvre puisque ces observations vous font comprendre que l'organisation générale définitive aboutirait finalement à une économie plus importante qu'avec les méthodes actuelles.

Quoiqu'il en soit, dans trois ans au maximum, nous aurions un abaissement dans la proportion de 3 à 1, de la charge que représente le Maroc au point de vue financier et cela par suite d'une occupation rationnelle et réduite. Il n'y aurait plus besoin non plus de faire appel à des troupes métropolitaines: on se contenterait de forces spéciales comme la Légion, les goums ~~et~~ ou les Maghzens qui ne rentrent pas dans la mobilisation générale. On dégagerait ainsi la France du souci d'avoir des forces vives immobilisées loin du sol français en cas de guerre. Le Maroc restant bien entendu un vaste réservoir de ressources de recrutement.

Ce résultat pourrait être obtenu en deux ans, en trois ans au maximum. Mais pour cela, que faut-il ? Il faut que je garde ces 80.000 hommes que je possède actuellement.

Puisque je parle de mes effectifs, j'en profite pour détruire une légende. La première fois que j'ai comparu devant la commission des finances de la Chambre, on m'a jeté à la figure le chiffre de 105.000 hommes, chiffre que j'ai retrouvé d'ailleurs dans un des articles que le général de Lacroix écrit dans le Temps. Comme j'aime beaucoup le général de Lacroix, je lui ai écrit pour rectifier ce chiffre qui lui avait été communiqué.

Voici d'où provient l'erreur. On comptait au ministère de la guerre - et je ne cherche pas à faire le procès de personne - le chiffre des rationnaires! Lorsque j'ai appris cela, j'ai sursauté! Les rationnaires? Mais d'abord, certains officiers touchent double, triple et quadruple ration! De plus on alloue des rations à titre remboursable à des femmes d'officiers, à certains employés civils, etc... En faisant le total on arrivait à un chiffre qui ne correspondait nullement à ce chiffre réel des troupes, d'autant plus qu'on comptait nos régiments comme s'ils étaient au complet! Or nos régiments ne sont pas et ne seront jamais au complet. Nos bataillons de zouaves sont à 100 hommes seulement! On obtenait ainsi un chiffre qui ne donnait aucune idée de la réalité.

J'ai à peu près sous mes ordres 80.000 hommes qui sont tous occupés à garder le front. Ces 80.000 hommes, je voudrais les garder pendant deux ou trois ans pour pouvoir les employer aux opérations que je vais vous faire toucher du doigt. J'estime, en effet, très-sincèrement que ces opérations coûteront, en définitive, moins cher que la garde immobile à laquelle je suis obligé en ce moment de me résigner.

Je demande également les crédits suffisants pour avoir le matériel nécessaire à ces opérations. Voilà une première solution, celle que je vous demande d'adopter.

Je suppose, au contraire, que pour des raisons financières on réduise les crédits de 40 ou 50 millions. Cette réduction de crédits se traduira soit par une diminution des effectifs, soit par une diminution des moyens nécessaires pour l'emploi de mes troupes.

Dans ces conditions, je ne pourrai rester "qu'en boule". Je ne pourrai même pas maintenir le statu quo. Les opérations que je viens d'envisager seraient ajournées sine die. Il me serait impossible de boucher une perte, je devrais me contenter de vivre au petit bonheur, en rendant les coups le mieux possible, sans pouvoir concevoir un terme à cette vie précaire. L'économie réalisée serait d'ailleurs extrêmement minime et n'aurait qu'une répercussion infime sur la situation actuelle.

Aussi, je crois qu'au point de vue français, dans l'intérêt financier même de notre pays, il vaut mieux envisager l'opération à terme que je viens d'esquisser: c'est-à-dire me laisser pendant deux ou trois ans avec les effectifs actuels et me donner les moyens nécessaires pour les employer, en vue de réaliser au bout de ce délai une économie certaine et importante.

Mon raisonnement est-il clair, monsieur le ministre ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Vous m'avez déjà convaincu deux ou trois fois!

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Ce n'est pas la réponse que je me permets de vous demander. Je m'adresse en ce moment, non pas au ministre, mais à M. Barthou qui veut bien m'honorer de son amitié personnelle.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Parfaitement.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Comme je ne voudrais pas abuser des instants de la commission, je viens vous demander si mon exposé de principe a été suffisamment

clair ou s'il est utile que je fournisse de nouveaux développements.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Il a été très clair.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Pour bien faire saisir ma pensée, je vous donne encore une comparaison: vous avez une grange qui a besoin de réparations. Pour effectuer ces réparations, on vous réclame une somme de 80.000 francs.- Vous vous contentez d'en donner 10 ou 12.000, mais au bout de quelques années la grange s'effondre et la réfection vous coûte 200.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Si j'ai bien compris les observations du maréchal Lyautey, celui-ci a besoin, pour les opérations qu'il a déterminées, de maintenir les effectifs qu'il avait à sa disposition l'an dernier.

Il me semble qu'il y a un malentendu entre lui et la commission des finances, car pour nous la question ne se pose pas ainsi. L'année dernière, pour les mêmes effectifs, la Chambre vous avait accordé un crédit de 394 millions; cette année elle a voté 490 millions. La commission des finances du Sénat s'est arrêtée au chiffre de 424 millions, soit une différence de 66 millions avec le chiffre de la Chambre, différence sur laquelle porte la discussion.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Parfaitement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. D'après les indications qui m'ont été données par vos services, ces 66

millions proviennent d'abord, jusqu'à concurrence de 20 millions, de la création au Maroc de nouvelles unités marocaines destinées à alimenter les armées du Rhin et du Levant. Vous déclarez que ces unités et cette création ne vous regardent pas et que vous n'en êtes pas responsable. C'est un point à examiner.

Pour le surplus des 66 millions, soit 46 millions, vous faites remarquer que les crédits de l'année dernière ont été insuffisants et qu'il a fallu demander des crédits supplémentaires s'élevant à une somme d'environ 46 millions.

Le problème est donc ainsi posé: la différence de 66 millions entre le chiffre voté par la Chambre et celui que nous proposons provient pour 20 millions de la création de nouvelles unités marocaines et, pour 46 millions, d'une somme équivalente aux crédits supplémentaires demandés l'année dernière.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. C'est absolument exact.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Serrons le problème à ce double point de vue.

Les 46 millions de crédits supplémentaires s'appliquent aux prix des denrées. Nous aurons donc à examiner après vous avoir entendu si, depuis l'année dernière, le prix des denrées s'est accru ou s'il a baissé. Je ne prétends pas tout connaître et les conditions de vie au Maroc peuvent être différentes. Mais s'il s'agissait de la métropole, je vous dirai que pour la plupart des départements ministériels, nous avons pratiqué des abaissements parce que le coût des denrées a diminué.

Nous ne sommes donc pas en désaccord sur le chiffre des effectifs que vous aviez l'an dernier et que vous demandez à conserver. La commission des finances du Sénat ne vous les a pas un seul instant discutés. Il s'agit simplement de savoir si l'on doit tenir compte, dans ces crédits que vous demandez cette année des crédits supplémentaires qui ont été votés l'an dernier à cause de l'augmentation du prix de la vie.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. J'ai une très mauvaise habitude, c'est que, n'étant pas technicien, je suis obligé de faire appel à des collaborateurs. Je suis le premier à en faire l'aveu. Si j'arrive d'ailleurs à un résultat, c'est que je suis entouré de braves garçons sans lesquels je ne pourrais pas m'en tirer.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Nous sommes tous dans la même situation.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. J'ai ici avec moi mon chef d'état-major, le colonel Delmas, que j'ai attelé à cette question. Je vous demande la permission de vous lire la note qu'il a rédigée sur cette question et qu'il m'a remise hier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'ai parlé avec le Colonel Delmas hier et il m'a remis cette note.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Voici cette note:

"Les dépenses militaires du Maroc pour l'exercice 1921 ont été fixées par la Chambre des députés à 490 millions.

"Ces chiffres correspondent à l'entretien
"d'un corps d'occupation d'un effectif de 85.000hommes.
(A la date du 15 Mars, l'effectif réel dépasse de très
"peu 80.000 hommes dont 2.500 officiers), reconnu suf-
"fisant mais nécessaire pour mener à bonne fin, dans
"le plus bref délai possible, la pacification complète
"du Maroc qui, seule, permettra d'alléger dans une
"large proportion les charges financières de la Métro-
"pole.

"En 1920, le chiffre voté par le Parlement a
"été de 394 millions? Prenant cette somme pour base
"et tenant simplement compte des augmentations de
"dépenses inéluctables correspondant à des majorations
"de solde et d'indemnités accordées par le Parlement
"en 1920 et n'ayant joué au cours du précédent exer-
"cice que pendant six mois, le Sénat a exprimé le dé-
"sir que les dépenses prévues soient ramenées au chif-
"fre de 424 millions, inférieur d'environ 66 millions
"au chiffre voté par la Chambre.

"On peut faire à ce sujet les remarques
"suivantes:

"1°/- Le budget de 1920 égal à 394 millions
"ne correspond pas exactement aux dépenses réellement
"effectuées, car, d'après les renseignements fournis
"par le ministère de la guerre, une demande d'environ
"46 millions de crédits supplémentaires est actuelle-
"ment soumise au Parlement, ce qui porte le budget
"réel de 1920 à 440 millions;

"2°/- Dans l'augmentation de 30 millions
"consentie par le Sénat sur le chiffre primitif de 1920
"on ne semble pas avoir tenu compte des augmentations
"considérables de dépenses imposées par l'inflation
"des prix des denrées.

"Pour ne citer que quelques chiffres typi-
"ques, c'est ainsi qu'au Maroc le prix de la ration
"de pain passe de 1920 à 1921 de 0 fr 45 à 0 fr 75 -
"la ration de campagne passe de 1 fr 60 à 2 fr 90 - le
"quintal d'orge payé 35 francs en 1920 vaut, en 1921,
"70 francs - l'essence a augmenté de plus d'un tiers
"(3 frs le litre actuellement). La répercussion de
"l'ensemble de ces augmentations sur le budget du Ma-
"roc n'est pas inférieure à 50 millions.

"3°/- Enfin, par suite de la création au
"Maroc de nouvelles unités marocaines destinées à ali-
"menter les armées du Rhin et du Levant (il y a actuel-
"lement deux régiments de tirailleurs marocains sur le
"Rhin, sept escadrons de spahis marocains en Orient ou
"dans le Levant) le budget des troupes auxiliaires ma-
"rocaines présente en 1921, par rapport à 1920, une
"augmentation de plus de 20 millions qu'on ne saurait
"imputer au Maroc et dont le Maroc ne profite pas di-
"rectement puisque le nombre des troupes dont il dis-
"pose en fin de compte reste le même qu'en 1920.

"Dans ces conditions, il est bien évident
"que le chiffre proposé par le Sénat est insuffisant
"et que si le Protectorat n'avait pu prendre à sa char-
"ge une part déjà appréciable des dépenses militaires,
"on serait arrivé, non pas même au chiffre de 490 mil-
"lions proposé par la Chambre, mais à un chiffre beau-
"coup plus élevé (524 millions).

"Adopter le chiffre de 424 millions abouti-
rait donc forcément à une des trois alternatives sui-
vantes"

Je laisse de côté les conclusions que je
vous ai déjà exposées au début de mes observations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le chiffre voté
par la Chambre correspond à l'entretien d'un corps
d'occupation de 85.000 hommes, effectif budgétaire,
c'est à dire, effectif moyen pendant toute l'année,
365 jours.

Vous avez, à la date du 15mars, un effectif
réel qui n'est guère que de 80.000 hommes, dont 2.500
officiers. Par conséquent, l'effectif budgétaire n'a-
t-il pas été un peu largement calculé par rapport à
ce que vous avez ? Vous ne demandez qu'à conserver ce
que vous avez.

Il n'y a pas de désaccord de principe entre
la Commission et vous. Nous ne demandons qu'à vous
donner les moyens d'accomplir le rôle que vous accom-
plissez si bien. Je traduis ici le sentiment de la
Commission.

Il y a une question de discussion de chif-
fres. Nous avons beaucoup de bonne volonté, mais nous
n'avons pas d'argent. Nous ne pouvons pas donner
ce que nous n'avons pas: nous devons serrer les cordons
de la bourse et vous donner ce qui est indispensable.
Il y a surtout là, non pas une discussion de principe,
mais de fait sur le prix des denrées, c'est-à-dire sur
la dépense que doivent entraîner vos effectifs qui me
paraissent plus réduits, en fait, que l'effectif bud-
gétaire.

M. LE COLONEL DELMAS. Actuellement, nous sommes au plus bas de l'étiage parce qu'on a libéré la classe 1919, mais nous allons recevoir des recrues au mois d'avril. L'effectif moyen est de 85.000 hommes, nous ne le dépasserons pas; nous ne l'atteindrons même pas.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. L'année dernière, qu'aviez-vous ?

M. LE COLONEL DELMAS. L'année dernière, non seulement nous sommes tombés plus bas, mais encore, nous nous sommes élevés beaucoup plus haut. Le 1er janvier, l'effectif était de 70.000 hommes: nous étions au plus bas. Au fur et à mesure qu'on nous a envoyé des renforts, l'effectif a monté assez rapidement. Dans les derniers mois de l'année, comme nous avons reçu les recrues indigènes, nous sommes arrivés à 90.000 hommes et nous les avons dépassés. Ensuite, après la libération de la classe 1919, nous sommes retombés à 80.000 hommes, effectif qui ne s'abaissera pas beaucoup, qui doit être augmenté au mois d'avril par l'incorporation d'une partie de la classe 1921. Nous ne dépasserons pas l'effectif moyen de 85.000 hommes, certainement.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. J'aurais presque terminé s'il n'y avait que ces calculs au point de vue des chiffres.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. C'est un point de fait.

M. LE PRESIDENT. M. le rapporteur général vient de poser une question sur laquelle il sera facile de se mettre d'accord.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. C'est la grosse question.

M. LE PRESIDENT. Sur la grosse question des crédits, des effectifs, des frais d'entretien, l'accord sera facile à réaliser.

Je désire maintenant vous voir exposer à la Commission la nécessité des opérations auxquelles vous avez fait allusion tout à l'heure.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Ce que je veux éviter, étant donné que nous faisons une discussion serrée de chiffres, c'est d'avoir l'air d'exercer sur vous une pression morale, de chercher à vous impressionner.

M. LE PRESIDENT. Nous ne sommes pas impressionnables.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Je dis simplement les choses en très gros: pour la discussion de chiffres, j'ai confiance en mes collaborateurs, le colonel Delmas, mon chef d'état-major et M. Pietri, mon directeur général des finances qui a dans ses attributions toutes les questions de crédit.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Il y a deux questions: une question de chiffre et des explications que vous avez le plus grand intérêt à entendre de M. le Maréchal Lyautey.

En ce qui concerne la première; M. le Maréchal Lyautey et votre rapporteur général ont échangé des observations. Il y a par conséquent des vérifications de chiffres à faire et je suis convaincu que de cet échange de chiffres, il se dégagera, d'un commun accord une conclusion sur laquelle on sera unanime.

Il reste la seconde question, sur laquelle, je crois, un exposé est nécessaire.

M. DE SELVES. A ce sujet, nous devons profiter de la présence de M. le Maréchal Lyautey.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. J'ai l'impression formelle qu'à moins de 490 millions, nous ne pouvons pas étaler.

M. LE PRESIDENT. Comme l'a dit M. le ministre de la guerre, cette question sera résolue après une réunion entre vos chefs de service et notre rapporteur général.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. On entrerait à l'heure actuelle dans la discussion. Or cette discussion appartient à la Commission des finances, sur les éléments qui lui seront fournis par le rapporteur général et par les services du Maroc et du ministère de la guerre. Vous n'avez pas en ce moment-ci les éléments pour prendre une décision et la discussion n'avancerait pas.

Maintenant, il faut profiter de la présence de M. le Maréchal pour entendre de lui des explications sur ce qu'il projette pour ces deux années qui peuvent être décisives au Maroc. (Approbation).

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Je crois intéressant, d'abord de vous montrer un tableau d'effectifs, parce que, vraiment, une fois pour toutes, il y a des légendes contre lesquelles il faut s'insurger. J'entends à tout moment parler du nombre d'hommes qui est au Maroc. Rien n'est plus curieux ni plus intéressant que de faire la décomposition de ce corps d'occupation.

Nos effectifs, à la date du 1er janvier, étaient de 80.000 hommes dont 2.365 officiers. C'est intéressant pour que vous voyez au juste de quel poids exact le Maroc militaire pèse sur la France.

L'effectif français total est de 24.332 hommes. Mais, dans ce chiffre, le principal est constitué par des services que des Français seuls peuvent remplir et des encadrements. Toutes les troupes indigènes tirailleurs algériens, marocains, tunisiens, sénégalais, etc, ne tiennent que par des sous-officiers, des caporaux des cadres français.

Puis, il y a des services que des Français seuls peuvent remplir: artillerie, pointeurs, aviation.

Je disais donc que l'effectif français est de 24.332 hommes qui se décomposent ainsi:

Les grands services comprennent 1.553 hommes: santé, intendance, service automobile, remonte, haras, artillerie d'assaut, 395 hommes; spécialistes, aviation artillerie, génie, train, convois auxiliaires, 5.172 hommes. Les trains et convois auxiliaires ne figurent que pour 585 hommes parce que je n'ai plus que des indigènes, les Français ne servent donc que pour l'encadrement.

Vous entendrez souvent dire qu'il faut qu'on emploie les indigènes. Il est impossible de les employer plus que nous le faisons. Tout mon service de camions automobiles du Maroc sur lequel repose tout la mobilité de mon corps d'occupation est assuré par des conducteurs indigènes.

Il y a là un très bel effort de mes officiers au point de vue de l'éducation en pleine guerre. Je me rappelle avec quelle stupéfaction et quelle joie, en 1917, j'ai vu à Fez défiler 60 camions menés par 60 conducteurs indigènes, tous formés, sans qu'il y ait un seul conducteur français. Nous n'avons jamais eu de surprise avec eux. Ils sont extrêmement adaptables. Ceci montre avec quel soin nous nous appliquons de plus en plus à employer partout l'indigène, quand nous devons économiser le Français. Sachez que c'est un de nos soucis constants.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Ce que vient de dire M. le Maréchal Lyautey pour les camionneurs indigènes au Maroc vient de se vérifier dans l'occupation de Ruhrort, de Duisbourg et de Dusseldorf. Dans les opérations qui viennent d'être accomplies, il a été constaté une fois de plus, que les indigènes constituent d'excellents camionneurs.

M. HENRY BERENGER. Très bien !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Ceci peut intéresser en même temps que les membres de la commission des finances, les membres de la commission de l'armée qui sont présents.

M. LE MARECHAL LYAUTEW. J'emploie encore des indigènes dans l'aviation comme subalternes dans les parcs, mais pas comme pilotes, car je ne veux pas exposer à des accidents, ce qui serait trop grave.

Dans l'artillerie, nous les employons très-largement, mais pas comme pointeurs. Il y a certaines choses que je ne tiens pas trop à leur apprendre. On ne sait pas ce qui peut arriver. On les emploie donc avec des précautions.

Cela donne en tout 5.172 spcialistes. Encadrement des troupes indigènes, tirailleurs, spahis, goums: 5.133 hommes; cavalerie, 9 escadrons de chasseurs d'Afrique: 1.109 hommes.

Restent comme combattants: infanterie; 3.530 hommes qui correspondent à 12 bataillons de zouaves et de coloniaux. Je ne fais plus état d'une compagnie de zouaves et de coloniaux pour une opération: ils me servent de dépôt. Ils sont tellement peu nombreux que ce chiffre de 3.530 hommes, ce sont des dépôts (Taza, Rabat et Meknès) où je forme incessamment des cadres. Je n'ai donc plus d'unités combattantes européennes, sauf la Légion.

Légion étrangère: 6.000 hommes. Bataillon d'Afrique: 1.500 hommes. Par conséquent, en dehors des 24.332 Français, sur un effectif total de 80.000 hommes, restent 54.000 indigènes qui se décomposent e, 1.068, services: 52.000 hommes de troupes, comprenant 34.000 pour l'infanterie, 3.000 pour la cavalerie, 2.000 pour l'artillerie, 600 pour le génie, 3.600 pour le train et 7.000 hommes qui comptent tout de

même dans les 80.000 hommes composés de goums, de chaouchs et de maghzen. Ces dernières troupes ne sont utilisables que là-bas. Ce sont des partisans qui n'ont rien de l'armée régulière.

M. LE PRESIDENT. Après ces explications lumineuses, je prierai M. le Maréchal de vouloir bien exposer les opérations militaires qu'il compte faire.

(M. LE MARECHAL LYAUTEY expose, en s'aidant de cartes, la série d'opérations militaires qu'il a projetées pour 1921, 1922 et 1923.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je demande à la Commission la permission de me retirer. Si vous avez encore quelques questions à poser, M. le Maréchal se fera un plaisir d'y répondre.

Il s'agit maintenant d'une sorte de partie officieuse qui ne doit ^{/ pas /} être prise puisqu'il s'agit d'opérations sur lesquelles je n'ai aucune compétence.

Je suis appelé au dehors par une nécessité de ma fonction auprès d'une majesté royale, ce qui ne sera de nature à déplaire à personne, d'après les sentiments unanimement républicains de la commission des finances. (Rires et applaudissements.)

(M. LE MINISTRE DE LA GUERRE se retire.)

M. JENOUVRIER. M. le Maréchal Lyautey peut-il nous dire comment les dissidents se ravitaillent en munitions?

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Les dissidents

ont tous des fusils à tir rapide. Ils sont extrêmement bien approvisionnés, d'abord par tout ce qu'ils nous ont pris. Leur première préoccupation est de nous prendre des cartouches. Il y a eu des accidents à cet égard dans le Tafilalet, à Kenitra et ailleurs. Ils nous ont pris beaucoup de caisses de cartouches : tous les jours, il en disparaît. Il y a là quelque chose de difficile à éviter.

Dans les postes, il se produit des choses curieuses. Les hommes couchant avec leurs fusils attachés au poignet par une chaîne. Les dissidents, tout nus, avec leur couteau entre les dents, entrent la nuit dans les postes qui sont pourtant entourés de fils de fer barbelés. Ils trouvent le moyen de détacher les fusils et d'enlever des cartouches. Il y a donc, tout d'abord, un vol incessant de cartouches.

De plus, ils en usent très peu parce qu'ils tirent admirablement et que comme toutes les populations qui ne comptent pas sur un ravitaillement illimité, ils savent ménager leurs cartouches, ce que nos troupes ne savent pas faire.

A Madagascar, dans les campagnes contre les Sakalaves, nous avons fait prisonnière une femme sakalave qui était enragée, une furie, mais une furie intéressante. Le soir, elle se laissait aller à causer. Elle disait : "Les Français tirer, pan! pan! pan! pan! pan! tuer personne. Sakalaves tirer, pap!... pan!... toujours tuer quelqu'un." C'était absolument exact.

Nos jeunes troupes abusent des munitions parce qu'elles savent que par derrière, il y a toujours

de quoi les réapprovisionner. Au contraire, cet homme qui défend son pays pied à pied, sans ravitaillement assuré, ménage sa cartouche. Il n'en perd jamais une.

Maintenant, ils en reçoivent, c'est incontestable.

M. JENOUVRIER. La contrebande.

M. BOUDENOOT. Par la zone espagnole.

M. JENOUVRIER. Les Boches.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Permettez-moi de ne pas insister sur ce point.

J'ouvre une parenthèse. Voilà un document envoyé le 29 Janvier au ministère des affaires étrangères, qui montre la permanence de l'action allemande.

Il m'est tombé entre les mains une lettre de Raissouli qui vit en zone espagnole où il reçoit de très gros subsides. Les Espagnols ont toujours juré qu'ils comptaient sur lui. Ils l'ont toujours regardé comme un agent allemand de premier ordre. Il est en relations permanentes avec tous ceux qui commandent des troupes dans toute notre zone. Voici ce document.

(M. LE MARECHAL donne lecture de la lettre d'envoi et de celle de Raissouli;)

RESIDENCE GENERALE
DE FRANCE AU
--MAROC.--

RABAT, le 29 Janvier 1921.

N°154 Le Maréchal de France LYAUTEY,
Commissaire Résident Général de France au Maroc
à SON EXCELLENCE, Monsieur le Président du
Conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

OBJET:
Envoi d'un document
indigène important.

T.S.V.P.

"Par ma lettre N° I.552 du 21 Décembre dernier, je vous avais fait un premier exposé de la répercussion au Maroc des événements d'Orient.

"Il vient de tomber entre mes mains un document qui me semble à cet égard singulièrement révélateur.

"C'est la copie authentique d'un message envoyé par RAISSOULI aux deux Chefs de la dissidence qui nous combat dans la zone d'OUEZZAN, OULD SI HAMMANI et KACEM ben SALAH.

"Comme vous le savez par mes communications précédentes, ces deux personnages chevauchent sur la zone espagnole et sur la nôtre; ils ont pris la tête aussi bien des fractions insoumises occupant le massif montagneux du nord-est d'OUEZZAN qui nous résistent encore que des dissidents appartenant aux fractions qui se sont soumises à nous et qui les ont quittées pour ne pas subir la domination du Maghzen; ils attirent aussi à eux à l'occasion des contingents riffains qui de la zone espagnole viennent se joindre à ceux qui nous combattent.

"L'ensemble forme le "paquet" qui maintient un élément sérieux de résistance sur le front nord du Maroc et sur lequel s'appuie également ABDELMALEK qui a repris avec les deux personnages précités la tête du mouvement.

"Tous ces gens sont toujours nettement actionnés par l'influence allemande. Pour ABDELMALEK, la démonstration n'est plus à faire. Pour KACEM BEN SALAH, je rappelle qui est ce sensal autrichien de LARACHE que nous n'avons cessé de trouver devant nous depuis 1915. Il est à remarquer que dans sa suspicion, RAISSOULI le qualifie de l'exilé.

"Ce qui est, en premier lieu, intéressant à noter, c'est que ce message de RAISSOULI est une réponse à une lettre dans laquelle ces Chefs de nos adversaires demandaient de les renseigner sur la situation générale, en particulier concernant l'Islam. On voit donc qu'il ne s'agit pas là seulement de résistances locales motivées par des contingences marocaines mais toujours de la résistance de principe aux Chrétiens reliée au mouvement général de l'Islam pour suivant son indépendance et le rejet des dominations européennes.

"Aussi, est-ce une véritable revue de tout ce qui peut alimenter les espoirs de la dissidence et exalter sa confiance dans l'issue finale que leur expose RAISSOULI en présentant les faits et en les exploitant, bien entendu, à sa façon.

"C'est d'une part, l'exploitation de la proclamation de l'indépendance de l'Egypte présentée comme imposée aux Anglais qui s'en trouvent expulsés, mais s'entendent d'ailleurs avec le Royaume arabe, la Turquie et les Allemands. - Ce sont, d'autre part, les Français, signalés comme ayant rompus avec l'Angleterre et complètement isolés.

"C'est enfin l'Angleterre présentée comme se préoccupant de libérer toutes les puissances musulmanes soumises à la France.

"Si fantaisiste que puisse apparaître au regard de la réalité cet exposé de politique générale, il faut néanmoins se rendre compte de l'impression su'il ne manque pas de produire sur des populations d'une information très rudimentaire et n'ayant aucun moyen de contrôle.

"Ce message remonte au mois d'octobre. Il y en a certainement eu d'autres répandus au Maroc, et il y en aura d'autres, et il est tout à fait exceptionnel qu'on puisse se procurer un document de cette valeur, car ils circulent toujours dans le plus grand secret et avec les plus extrêmes précautions.

"Mais il apporte une confirmation de plus de ce que je vous disais dans ma lettre du 21 Décembre au sujet de l'intérêt avec lequel au Maroc, on suit tout ce qui concerne le sort des Etats Islamiques d'Orient et sur la relation constante qu'il y a entre la politique que nous suivons là-bas et les difficultés que nous trouvons ici.

"En le plaçant exclusivement au point de vue des intérêts français au Maroc, c'est-à-dire le seul qui me regarde, je persiste à penser que toute mesure, toute évolution politique qui nous fera apparaître ici comme appuis et amis d'Etats Islamiques d'Orient et particulièrement de la Turquie nous apporterait un bénéfice immédiat, d'une part, les meilleurs arguments à opposer aux provocations de fanatisme religieux qui reste toujours le facteur le plus puissant de la dissidence que nous avons à combattre, d'autre part, le meilleur point d'appui pour maintenir dans notre jeu le Maroc soumis, le Sultan et l'élite qui constitue ici l'opinion musulmane.

"Pour terminer, je rétiens enfin que quelle que soit la situation de RAISSOULI vis-à-vis des Espagnols, situation d'ailleurs très fluctuante et variable, il n'en reste pas moins le champion déterminé de l'hostilité contre nous et de l'entente avec l'Allemagne./.

T r a d u c t i o n

"Louange à Dieu seul !

"Qu'il répande ses prières sur notre Seigneur MOHAMMED, sa famille et ses compagnons et leur accorde le salut!

"A notre cousin, le chef très agréé MOHAMMED BEN SI HAMMANI EL AMMI d'Ouezzan, et à l'exilé KACEM BEN SALAH, que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde et la bénédiction divines !

3Ensuite, nous avons reçu votre lettre dans laquelle vous nous demandez, dans le but d'effacer dans le coeur des Musulmans les marques de leurs vicissitudes, de vous exposer la situation des Chrétiens (Européens) et les nouvelles les concernant, de vous dire si la délivrance était proche pour les Musulmans et de vous mettre au courant des événements qui se multiplient contre les mécréants dans les diverses contrées.

"Apprenez qu'avec l'assistance de Dieu et par sa puissance ainsi que par la gloire de notre Seigneur le Prophète, la délivrance et le contentement sont certains et dureront autant que les nuits, les mois et les temps.

"Déjà le Caire, la mère des bourgades et des villes Patrie des Savants et des Pharaons, des affaires commerciales florissantes, a recouvré son indépendance après sa conquête par les Anglais ennemis. Ils se sont vus obligés, contre leur gré, de l'abandonner, et lorsqu'ils en sont sortis, ils se sont appuyés sur les puissances Chérifiennes Turcophiles (sic) des Lieux Saints (La Mecque et Médine) l'Empire allemand et ses Alliés.

"Les Anglais se sont séparés des Français et se préoccupent de rendre leur indépendance à toutes les possessions Françaises ainsi qu'à celles de cette ignoble race espagnole.

"La conférence doit se réunir au milieu de Novembre et certainement la question sera solutionnée au début de Janvier.

"Honneur alors à ceux qui pour conserver leur foi auront combattu et se seront expatriés.

"Du reste, si je vous décrivais toute la situation, il me faudrait des feuilles et des feuilles. Je fais seulement ici un bref exposé; aux personnes douées de jugement d'en saisir le reste.

"La raison pour laquelle nous n'avons pas répondu plus tôt à votre lettre est la suivante : Ayant préparé la réponse nous avons recherché en vain vos envoyés pour la leur remettre. Nous avons pensé un moment à vous envoyer notre lettre par des tierces personnes, mais nous nous sommes abstenus n'ayant confiance en aucune créature de Dieu.

"Quand vos envoyés ici présents sont arrivés, ils nous ont appris que les premiers s'étaient enfuis.

"Et maintenant parlez aux gens chez lesquels vous êtes venus demeurer afin qu'ils recommencent à lutter pour leur foi car ils se sont mal conduits envers eux-mêmes et vis-à-vis de Dieu.

"En effet, autrefois ils s'étaient réunis en harka et avaient combattu. Or, maintenant, quand l'aurore de l'Islam s'est levée et que sa lumière a resplendi ils ont renié leur religion pour se joindre aux autres renégats. Ils se sont mis alors à combattre avec ceux qui les avaient amputés des quatre membres.

"Tout cela est advenu par suite de l'hypocrisie des gens et de leur transgression de la Loi.

"Donnez leur des avertissements salutaires et dites leur d'y prendre garde. Qu'ils se réunissent en harka et combattent l'ennemi, peut-être alors que Dieu améliorerait leur sort.

"Quant aux Français, ils sont restés seuls les Anglais s'étant séparés d'eux.

Faites en sorte que la bonne ~~ix~~ opinion que nous avons de vous reste intacte. Salut !

"A la date du huit Rebia 1332 - correspondant au 20 Novembre 1920.

"Il est nécessaire également que vous écri-

viez aux Beni Mestara soumis et que vous leur donniez des conseils et avertissements salutaires pour qu'ils se rachètent de leur crime de trahison: lorsque les boeufs étaient à leur portée dans la Gharb ils aimaient à combattre l'ennemi et lorsque ces bovins leur ont été interdits, ils sont devenus Chrétiens et sont allés recevoir l'ennemi, bannières déployées.

"S'ils reviennent à leur religion première, il n'en résultera pour eux que du bien, mais s'ils persistent dans leur infidélité, ils auront à le regretter à la face des Musulmans. Ils ont contrevenu à la Loi du Prophète qui veut que les bonnes actions viennent effacer les mauvaises alors que ces gens ont par leur péché effacé leurs bonnes actions passées.

"Et quel abominable péché est le Leur! Quand on songe que leur territoire possède tant de montagnes et de rchers, au sein desquels, durant des années les gens avaient tenu, ces Beni Mestara ont détruit à jamais leur renommée et leur honneur. Ils ont mérité que l'ennemi les inscrive comme des gens cupides ayant vendu leur pays, leurs enfants et leur croyance./.

SALUT !

l'Emir des Musulmans : RAISSOULI -

Dieu le protège Amen.

P.T.C. Ouezzan, le 12 Décembre 1920:
L'Officier Interprète de lère classe RENISIO:
Signé: Renisio.

J'ai ici un document plus important au sujet de la répercussion des événements d'Orient sur les affaires marocaines. S'il intéresse la Commission je puis lui en donner lecture. (Approbation.)

(M. LE MARECHAL donne lecture de ce document;)

RABAT, le 31 Décembre 1920.

N°I.552

Renseignements
sur l'opinion indigène au Maroc
spécialement sur la Turquie.

-:--:-:-

RABAT, le 31 Décembre 1920.

Le Général de Division LYAUTEY,
Commissaire Résident Général de France au Maroc,
Commandant en Chef,

à Son Excellence, Monsieur le Président du Conseil,
Ministre des Affaires Etrangères.

PARIS.

N° I.552.-

Renseignements
sur l'opinion indigène au Maroc
spécialement sur la Turquie.

"Par ma lettre du 3 Décembre N° 2.II5 C.M., vous faisant envoi de ma note sur la Politique de Protectorat, j'avais l'honneur de vous rendre compte que depuis mon retour de Paris, je faisais procéder par mes Services de Renseignements et de Contrôle à un ensemble de coups de sonde dans les milieux indigènes.

"Je vous disais qu'à ~~de~~ mon avis, il ne fallait donner ces coups de sonde qu'avec beaucoup de prudence pour ne pas éveiller maladroitement l'attention sur les sujets dangereux. J'ai vu trop souvent, en effet, donner à la légère des renseignements indigènes tendancieux, recueillis superficiellement, trop facilement généralisés par des agents donnant ainsi à des petits faits particuliers un grossissement qui éveille, il est vrai, l'attention et l'intérêt en haut lieu, mais qui n'est pas conforme à la réalité.

"Aujourd'hui, je me trouve avoir recueilli sur la répercussion des événements d'Orient et particulièrement de la situation de la Turquie une documentation suffisante pour qu'elle vous offre, je crois, quelque intérêt.

"Il y a tout d'abord une chose incontestable c'est que, en ce moment, depuis les événements de Grèce depuis l'établissement d'un contact direct entre le mouvement bolcheviste et l'Islam, la question turque prend une place toute nouvelle dans les préoccupations de l'élite marocaine, à commencer par le Sultan.

"Par élite marocaine, il faut entendre, d'une part, les familles des hauts fonctionnaires du Maghzen, du haut commerce qui, par leur contact avec les Européens et avec les indigènes algériens et tunisiens,

par la lecture des journaux et des revues, ont une réelle information des événements et, d'autre part, les Oulémas, notamment ceux de la grande Université de Karaouyne à Fez, les lettrés, les personnages religieux. Ceux-ci suivent avec un soin jaloux tout ce qui touche à l'Islam, plusieurs sont en correspondance suivie avec des personnages du Levant et de Constantinople où ils ont séjourné, ils lisent la presse arabe et même celle qui est interdite au Maroc, mais qu'il est impossible de les empêcher de se procurer.

"On peut dire qu'actuellement tout ce monde regarde vers Constantinople.

"Sans vouloir faire une digression trop longue, il est essentiel pourtant de fixer tout d'abord la situation de l'opinion marocaine au regard de l'Islam en général, du Sultan de Stamboul en particulier et de la question du Khalifat.

"Il y a en premier lieu un point qui est hors de toute discussion. Le Sultan du Maroc, descendant direct du Prophète, détient le Khalifat aux yeux des Marocains, c'est-à-dire la puissance spirituelle et temporelle. Il est l'Islam couronné. C'est en son nom que se dit la prière. C'est là un fait dont il ne faut jamais méconnaître l'importance, parce que, si nous savons nous en servir, il restera une des bases les plus solides de la force de notre établissement au Maroc, notre point d'appui aussi bien auprès des tribus soumises que des dissidents, de même qu'il fut la cause principale pour laquelle pendant la grande guerre l'élite marocaine s'est relativement désintéressée des événements d'Orient et a su constamment et si loyalement marché avec nous, parce que SON SULTAN était notre allié et avait uni son sort au nôtre.

"Mais, ceci bien posé, il n'en convient pas moins de discerner quel était leur sentiment vrai à l'égard du Sultan de Stamboul et aussi du nouveau royaume du Hedjaz et de l'Emir Feyçal.

"Commençons par ces derniers.

"Le Royaume arabe formé au Hedjaz est mal vu des Marocains, Hocein, en raison du haut prestige qu'exerce toujours sur les Marocains le Sultan de Stamboul, comme je le dirai plus loin, est sévèrement jugé. On lui reproche de s'être séparé de la Turquie pour se mettre spontanément sous le protectorat déguisé de l'infidèle, l'Anglais. Ils ont trahi l'Islam. Tout comme la presse musulmane d'Egypte et d'Amérique on qualifie Hocein et son fils d'agents anglais, on sait qu'il y a des Officiers anglais dans les Lieux Saints et on le leur reproche amèrement.

"Pour Feyçal, on lui a d'abord marqué quelque intérêt pour avoir réclamé auprès des puissances européennes l'application des principes wilsoniens au Royaume arabe de Syrie; mais sa conduite ultérieure l'a discrédité.

"On reproche à Hocein et à Feyçal non seulement d'avoir enlevé les villes Saintes aux Turcs qui

en étaient les dépositaires aux yeux de tout l'Islam, mais encore de n'avoir pu les conserver qu'avec l'aide des Mécréants? Or, le proverbe arabe dit : "L'iniquité d'un maître musulman est préférable à la justice d'un mécréant".

"En résumé, ce qui rend surtout Hocein et Feyçal antipathiques aux Marocains, c'est qu'ils ont contribué à l'effondrement du Khalifat turc, non pas tant en prenant les armes contre les jeunes Ottomans pro-allemands (car, dans l'esprit des Musulmans fidèles aux alliés, la guerre ne devait pas nécessairement enlever l'Arabie aux Turcs), mais en faisant un Etat arabe impuissant, un Etat vassal des puissances chrétiennes qui, renfermant la Mecque et Médine, expose ces villes Saintes à être placées sous le joug des Infidèles. Aussi, le journal "Al Kibla" de La Mecque, organe du Roi Hocein, ne jouit-il d'aucun prestige, d'aucune confiance dans les milieux lettrés marocains où il parvient.

"Mais si le Royaume arabe ne rallie pas les sympathies de nos Musulmans éclairés du Maroc, il n'en est pas de même du Sultanat de Constantinople.

"Certes, pour tout le Moghreb, et même au-delà sur ses confins de l'Afrique du Nord, le Sultan du Maroc est le Calife, et la preuve qui clôt toute discussion, c'est que c'est en son nom seul que se dit la prière. Mais ici je touche un point délicat sur lequel il importe qu'on se tienne exactement à ce que je veux dire, sans plus ni moins. Pour que nous sachions bien clairement sur quel échiquier nous jouons, il faut que ce que représente, ce qu'ici vaut (au sens anglais du terme) la force du facteur Sultan ne soit ni sur-estimé, ni sous-estimé.

"Il est hors de doute que l'établissement du Protectorat, les conditions dans lesquelles MOULAY YOUSSEF est monté sur le trône, l'exercice constant et général de notre contrôle ont porté à cette force, au point de vue moral aussi bien que matériel, une atteinte sérieuse. C'est là que résident les périls qu'offraient pendant la guerre MOULAY HAFID et même MOULAY ABD EL AZIZ, restés aux yeux de beaucoup de Marocains les derniers Sultans indépendants. Que de fois n'avons nous pas trouvé dans des correspondances interceptées, dans les proclamations des dissidents, le terme péjoratif de "Sultanées Roumis" appliqué à MOULAY YOUSSEF ? Que de fois aussi n'a-t-on pas entendu dire à des Marocains s'exprimant familièrement : "Le vrai Sultan: c'est le Résident Général." Moulay Youssef le sait; il en souffre et c'est pour lui un motif de plus d'accentuer son attitude religieuse, la stricte observance de tous les rites traditionnels, de se garer des écarts de conduite et de tenue qui avaient tellement discrédité ABD EL AZIZ et MOULAY HAFID; et de cela le peuple lui sait grand gré; il a certainement reconquis par là et reconquiert chaque jour des sympathies et un crédit compensateurs dans une certaine mesure de ce que lui avait fait perdre notre présence. Il ne faut d'ailleurs jamais méconnaître que, pour ceux-là même qui s'expriment ainsi, sa suprématie religieuse reste incontestée et, tout d'abord, - je le répète comme un

refrain - parce que c'est celui au nom duquel se dit la prière. Ne voit-on pas chez nous telles gens qui n'épargnent pas au Pape leurs quolibets et ne s'inclinent pas moins devant sa bénédiction ou la recherchent ? - Rien d'ailleurs n'est plus caractéristique que l'élan unanime qui l'accueille dans ses déplacements, comme il vient d'arriver notamment à son récent retour à Fez où il s'est produit un véritable déchaînement d'enthousiasme. Il convient d'ajouter aussi que c'est pour l'opinion marocaine une sincère satisfaction de voir le Sultan entouré d'un Maghzen restauré, formé de gens considérables, travaillant sérieusement, alors que sous les derniers Sultans elle l'avait vu peu à peu s'effriter jusqu'à être presque réduit à néant et ne plus compter que des comparses sans valeur et sans action. Elle n'est pas moins satisfaite d'avoir vu restaurer, dans toutes les cérémonies, dans tout le fonctionnement du Maghzen, les anciennes coutumes traditionnelles les antiques protocoles, ce qu'on nomme la "caïda". Et de cela nous ne tirons pas moins de bénéfices que le Sultan, car l'opinion se rend compte de notre action constante et efficace à cet égard et nous en sait certainement gré.

"Mais, et c'est ici que je veux en venir, la conception fondamentale de l'Islam, c'est que pour être universellement reconnu des fidèles le Prince investi de la qualité de "Calife" doit disposer des moyens moraux et matériels nécessaires pour assurer leur protection, où qu'ils se trouvent. Une des premières qualités de l'Emir des Croyants est d'être puissant par lui-même, de joindre au pouvoir spirituel un pouvoir temporel, effectif, et militaire, indépendant.

"Or, cette double condition, depuis l'établissement du Protectorat au Maroc, c'était le Sultan de Stamboul qui, seul des Souverains musulmans, la remplissait désormais dans son intégrité. Et c'est pourquoi les Marocains, même sans répudier le principat religieux et politique de leur Iman, tournaient leurs regards vers le Sultan de Stamboul, "avec complaisance" si je puis m'exprimer ainsi.

"Aussi, quand la Turquie est intervenue dans le conflit mondial, les Marocains s'en sont émus et ont éprouvés un vif regret de nous voir dans le camp opposé, ainsi que je l'ai écrit en 1914-1915 et répété en le développant dans mon rapport de Novembre 1916. Il ne se manifestait ici pourtant aucun mouvement d'opinion pour la Turquie, ainsi qu'il s'est produit en Tunisie et en Algérie, parce qu'ici le Sultan marchait avec nous, parce que dans les mosquées on entendait ses manifestes ses exhortations à ses soldats combattant sur notre front, et que ce fait seul plaçait les Musulmans marocains en état de paix avec leur conscience, et enfin parce qu'on s'était rallié à la fiction que ce n'était plus le Sultan de Stamboul qui menait les destinées de la Turquie, mais le parti des jeunes-Turcs inféodés à l'Allemagne. Et c'est pourquoi je me suis toujours dérobé aux sollicitations de Bris me demandant de faire rendre par les Universités des "fetouah" disqualifiant le Sultan de Stamboul", parce qu'on m'avait fait comprendre que c'était

là des choses qu'il était préférable de ne pas remuer.

"Mais aujourd'hui la situation est bien différente.

"C'est avec un vrai soulagement que le Maroc a accueilli il y a deux ans la nouvelle de la paix, non seulement parce qu'elle mettait un terme aux épreuves de la guerre, mais aussi pour les classes éclairées et pour le Sultan lui-même, parce qu'elle les libérait du cauchemar de la lutte sacrilège contre le Calife de Stamboul. J'en ai recueilli maints témoignages. Aussi, aujourd'hui, y a-t-il chez eux un désir qui depuis les derniers événements se manifeste de plus en plus haut c'est de nous voir conclure la paix, une paix réelle, avec la Turquie et de la voir rétablir dans son intégrité et sa puissance. J'en recueille chaque jour l'écho croissant.

"Ces jours derniers, un de mes meilleurs agents de renseignements, français, non officiel, ayant longtemps séjourné dans le Levant et en Turquie se trouvait à Fez dans un cercle d'Oulémas considérables, parmi lesquels Bouchaib Doukkali, Ministre de la Justice, qui a longtemps professé à la Mecque, à Damas, et à Constantinople même, El Hadjaoui, ancien Ministre de l'Instruction publique, et quelques autres, de même chasseur ayant pratiqué l'Orient. Tous lui parlaient avec confiance, ayant comme trait d'union de nombreuses relations communes dans ces Villes du Levant. Tous se montraient très informés, et dans les détails, des événements qui s'y passent, recevant des correspondances et même des publications, très convaincus du reste de la supériorité de l'Université de Karaouyne à Fez comme foyer de science musulmane.

"Or, voici comment ils résumèrent leurs déclarations ; "Nous voulons, nous Musulmans, une Turquie complète avec Constantinople, et le Sultan à Constantinople, car, sans cela, il n'y a pas de paix durable et le "baroud" (la guerre) recommencera toujours."

"Et l'un d'eux expose d'une façon très vivante et très exacte la carte des Balkans, la convoitise des Balkaniques. Il énumère les dangers macédonien, Bulgare Serbe, Roumain, Yougo-Slave, et surtout Grec, s'anime, et, à l'approbation de l'assemblée conclut : "Si la Turquie continue à être maltraitée personne ici ne sera content."

"Ils connaissent de façon très précise l'organisation du nationalisme turc, la scission entre Kemal et les extrémistes bolchevisants Enver et Djemal. Ils n'ont aucune confiance dans le bolchevisme, faisant clairement ressortir que les Soviets, avec leur formule spéciale pour l'Orient, sont plus opportunistes que sincères, mais pourtant, disent-ils, les Turcs attaqués de toutes parts, peuvent être contraints de prendre appui là où il s'offre. Le Russe ne leur dit rien qui vaille, mais ils n'ignorent rien du Congrès de Bakou et parlent de Lénine, Trotsky, Tchitcherine en toute connaissance.

"Ils sont pour Kemal, non seulement comme chef du parti nationaliste, mais parce qu'ils le regardent comme le Chef du Parti de l'Ordre et de la modération, mais sous cette réserve formelle "qu'il traite mieux

le Sultan, qu'il lui rende le pouvoir réel et ne songe à le supplanter ni à le remplacer: pas de république à Angora dont Kemal serait le chef; ceci l'Islam ne l'acceptera pas."

"Ils témoignent leur sympathie pour le mouvement nationaliste turc, mais à condition qu'il ne dépasse pas la mesure "qu'il respecte le Sultan sinon l'Islam se détournera d'eux."

"J'ai cru devoir reproduire cet entretien et parce qu'il émane d'hommes considérables associés au plus près à notre oeuvre au Maroc, avec qui nous sommes en contact constant, et aussi parce qu'il résume avec force les impressions que je recueille dans les milieux les plus divers, les impressions que le Sultan lui-même m'a données avec plus de discrétion et de mesure, mais sans me laisser aucun doute sur ses sentiments.

"Ce qu'il y a à en conclure, c'est qu'ici au Maroc la révision du traité de Sèvres, l'expulsion d'Asie Mineure des Grecs, la reconstitution au moins partielle de l'Empire turc, l'entente avec Kemal, lieutenant du Sultan de Stamboul, sur l'initiative et sous l'égide de la France seraient accueillies avec un véritable soulagement, étaient même escomptées dès la nouvelle des événements grecs.

"Il ne m'appartient d'intervenir dans quoi que ce soit de la politique générale et, me limitant strictement à la mission qui m'est confiée je me garderai bien de toute incursion dans un domaine qui n'est pas de mon ressort. En restant scrupuleusement dans les obligations de la charge que j'occupe, j'ai le devoir de mettre le Gouvernement au courant et de dire qu'au point de vue exclusif du Maroc, la France retirerait un bénéfice formidable d'une entente avec la Turquie, donnant à celle-ci les plus larges satisfactions.

"Je vous adresse par ce même courrier mon programme de la pacification totale du Maroc, avec l'espoir qu'elle pourra se terminer en deux années, trois au plus.

"Or, la réalisation de ce programme est certainement liée étroitement à ce qui précède.

"Qu'au Maroc parvienne la nouvelle que la France s'est faite en Orient la protectrice de l'Islam, a libéré la Turquie des Grecs qui sont ici particulièrement méprisés, a tenu tête à l'Angleterre dont les actions ont ici singulièrement baissé depuis l'Egypte, le Hedjaz et surtout depuis l'Etat juif de Palestine, et il en résultera dans notre effort militaire un allègement qui se fera immédiatement sentir.

"Que, au contraire, les choses restent en l'état, ou bien empirent au point de vue turc, ou bien encore que d'autres que nous aient le bénéfice de soutenir la Turquie, le programme d'opérations que je sou mets au Gouvernement ne se réalisera pas moins, mais au prix d'un effort plus rude, avec beaucoup moins de facteurs favorables, et, surtout, sans nous sentir aussi soutenus par la masse du pays, par l'opinion satisfaite des classes éclairées, comme il arriverait dans le premier cas"./.

M. LUCIEN HUBERT. Nous constatons que les idées exposées par M. le Maréchal LYAUTEY sont celles qui nous animent tous, notamment vis à vis de la Turquie.

Je lui demanderai simplement si les dissidents font la prière au nom du Sultan de Stamboul.

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Au nom du Sultan du Maroc.

M. LUCIEN HUBERT. Même les dissidents ?

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Tous.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. Lorsque j'ai eu l'honneur de rapporter le projet d'emprunt du Maroc, au mois de juillet; j'ai inséré dans mon rapport, sur des déclarations faites par vos conseillers financiers, que le Maroc contribuerait pour une somme de plus en plus importante aux dépenses générales. Cette perspective se réalise-t-elle ? Puis-je vous demander pour quelle somme le Maroc contribuera aux dépenses ?

M. PIETRI. L'année dernière, le Sénat nous a demandé, d'abord, l'assurance que l'autorisation d'emprunt considérable donnée, par les Chambres, n'aurait pas pour résultat d'encombrer trop vite et dans une proportion trop forte le marché français, - ensuite, comme vous venez de dire très justement, la promesse de contribuer de la façon la plus large à alléger les charges de la métropole.

Sur le premier point, il nous est possible de donner des apaisements à la commission des finances parce que nous avons pu, pour 1921, à la fois commencer, dans une très large proportion les travaux prévus par le programme d'emprunt et ne pas emprunter du tout, autrement dit, nous pouvons pendant toute l'année 1921 qui est celle où les départements et les communes de France ont le plus besoin de crédit, ne pas faire appel au crédit public en France et nous contenter de nos moyens de trésorerie propres. Nous effectuons en 1921, de cette manière, 137 millions de travaux, environ. Nous emprunterons probablement l'année prochaine une première tranche que j'évalue à 250 millions.

Par conséquent, sur ce premier point, la commission des finances peut être rassurée. Nous n'avons aucunement l'intention d'encombrer le marché français et d'empêcher les grands emprunts de l'Etat français, ni ceux des départements et des communes de se faire.

Sur le second point, je me permets de rappeler l'effort qui avait été fait dans une proportion moindre que ce qui sera réalisé pour alléger les charges de la métropole.

Depuis 1912, époque où le budget chérifien fut constitué sur des bases très modestes, puisqu'il ne s'élevait alors qu'à 17 millions, le Maroc a pu toujours assurer, sans le secours de la France son fonctionnement propre, et en même temps, ne jamais faire jouer la garantie que la métropole avait accordée à ses emprunts.

En 1914, l'état de guerre nous a donné quelque crainte à ce sujet. La trésorerie de la métropole a

avancé 7 millions qui lui ont été remboursés l'année suivante. Sous cette réserve, il n'a jamais été fait appel à la garantie de la France.

En ce qui concerne les dépenses de politique extérieure et les dépenses militaires, c'est à partir de 1916, c'est-à-dire dès l'époque où l'établissement d'impôts au Maroc et par conséquent la constitution d'un budget chérifien un peu plus important nous a permis de le faire, qu'on nous a demandé d'apporter une contribution de plus en plus sérieuse aux dépenses de la métropole. Cette contribution a commencé par les dépenses des affaires étrangères. Nous avons pris successivement à notre charge un certain nombre de dépenses qu'il serait trop long d'énumérer ici. Nous avons commencé ensuite à prendre à notre charge des dépenses militaires.

A partir de 1917 ou 1918, jusqu'en 1921, année à laquelle se réfère votre question, nous avons intégré dans le budget chérifien, par voie d'additions successives à ce budget, une trentaine de millions qui représentent un effort éparpillé sur huit ans.

A partir de 1921, nous donnons un coup d'épaule très sérieux, puisque, après entente avec la commission des finances de la Chambre, nous prendrons à notre charge, cette année, 25 millions de dépenses nouvelles. Nous doublerons donc sensiblement le chiffre de ce que nous avons pris à notre charge pendant huit années successives.

Vous n'ignorez pas que la commission des finances de la Chambre nous avait demandé un effort beaucoup plus considérable qui véritablement, vous est ap-

apparu à vous-mêmes, - puisque c'est devant la commission des finances du Sénat que ce projet a échoué une première fois - comme étant trop élevé. Il consistait à mettre à notre charge sous la forme d'un vaste emprunt.....

M. LE PRESIDENT. Il n'a pas eu le temps de venir devant la commission des finances.

M. PIETRI. Il n'y viendra pas puisque la commission des finances de la Chambre l'a abandonné. Le ministre des finances s'y est opposé parcequ'il entraînait l'ouverture d'un compte spécial, ce qui compliquait les opérations de trésorerie. Il s'agissait de vous demander d'emprunter deux milliards pour couvrir les frais de pacification.

Les frais de pacification n'atteindront pas en réalité deux milliards; mais véritablement, ne se fût-il agi que d'un milliard, le crédit du Maroc n'est pas encore assez vigoureux pour pouvoir supporter un emprunt de cette sorte, surtout étant donné l'objet improductif en soi qu'il implique.

Nous nous sommes donc arrêtés à l'énumération d'un certain nombre de dépenses et de services qui passeraient à partir de 1921 du budget de la métropole à celui du Maroc.

Là dessus encore, nous nous sommes entendus avec la commission des finances de la Chambre pour que cette participation du Maroc aux dépenses de la métropole ne se réalisât pas sous la forme d'une subvention forfaitaire et globale. Du point de vue financier, en

effet, cette forme n'est pas très intéressante, parce qu'elle ne se traduit pas par une économie de forces totales, tandis que, lorsque la France nous passe certains services que nous nous trouvons à la fois à partir de ce moment-là administrer et payer, nous sommes incités, étant donné le moindre volume de nos dépenses, à y réaliser toutes les économies possibles et désirables. La commission des finances s'est arrêté à cette formule.

Au nombre des dépenses qui viennent de passer ainsi à la charge du Maroc, je citerai parmi les principales: en me reportant à la fois sur 1920 et 1921, toute la gendarmerie française par exemple, les troupes spéciales indigènes auxiliaires, le tabor français de police de Tanger, et un nombre considérable de mokrazni-des bureaux de renseignements. Nous avons même, je crois tous les mokrazni à notre charge.

M. LE COLONEL DELMAS. Tous certainement: mais la question n'est pas encore tout à fait réglée.

M. PIETRI. Nous avons également les haras et les remontes qui représentent aussi un assez gros morceau. Sous cette forme éminemment désirable de passation complète d'un certain nombre de services d'une administration à l'autre, nous absorbons cette année 25 millions de dépenses nouvelles qui vont être enlevées au budget métropolitain. Comme notre budget de 1921 ne dépasse pas 260 millions, cela représente 1/10.

En groupant les 30 millions de dépenses auxquelles je faisais allusion, qui se trouvent déjà inté-

intégrés, c'est donc un bloc de 52 millions environ de dépenses que le Maroc se trouve maintenant avoir complètement repris à sa charge, soit 1/5 du budget chérifien.

La commission des finances de la Chambre a estimé que pour l'instant, cet effort pouvait paraître suffisant sous peine de porter un certain trouble à la productivité du Maroc. C'est, en définitive, le point sur lequel nous comptons le plus pour réaliser au Maroc un véritable profit.

M. ALBERT LEBRUN. Tout à l'heure, M. le Rapporteur général, après que M. le Maréchal avait exposé son point de vue, disait : "Mais, nous sommes d'accord. Vous demandez à conserver 80.000 hommes, nous vous les donnons."

D'où vient donc la différence ? On est entré dans une discussion de chiffres. Un élément a, je crois, été oublié.

L'an dernier, on a voté un budget de 394 millions? Cette année, le gouvernement avait demandé 591 millions, soient donc en gros, 200 millions de plus. La Chambre a voté 489 millions, c'est-à-dire, exactement la moyenne entre ce qui avait été voté l'an dernier et ce que le gouvernement demandait cette année.

L'explication d'une partie de cette différence vient d'être donnée: on a intégré dans le budget chérifien pour 50 millions. Ils sont dans les 100 millions. Les 50 autres millions portent sur d'autres chapitres. C'est donc le chiffre de 489 millions qui est venu devant la commission des finances du Sénat.

Vous aviez pris la décision de vous reporter au chiffre de 1920, ce qui eut donné les 394 millions dont je parlais tout à l'heure. J'ai fait alors observer que nous ne pouvions pas prendre ce chiffre tel qu'il était, qu'il y fallait faire les additions obligatoires que nous avons retrouvées dans tous les chapitres de la guerre, par suite de lois votées, de décrets ou d'arrêtés déjà en application.

Le travail fait alors m'a permis de remonter le chiffre à 424 millions, celui qui figure dans le rapport de M. le Rapporteur général, marquant ainsi une différence de 65 millions avec celui qu'avait voté la Chambre.

Quand j'ai fait ce travail, d'accord avec M. le Ministre de la guerre, en prenant les chapitres les uns après les autres, sur quoi donc, surtout, ont porté les modifications ?

Pas beaucoup sur les chapitres de personnel. Cela s'explique précisément par ce fait que le contingent doit être ~~peu~~ à peu près le même en 1920 qu'en 1921. Au contraire, les réductions ont porté sur des chapitres qui me semblent en relations avec les opérations. Je me suis permis de vous les lire l'autre jour. Si on ne fait pas les opérations prévues par le maréchal, ces troupes seront quelque part, il faudra les nourrir, les alimenter, les coucher: le prix sera le même.

Ce qui varie, ce sont les travaux que comportent ces opérations. C'est précisément sur ces chapitres: transport, artillerie, aéronautique, carburants et ingrédients pour véhicules automobiles et avions, que je

trouve une différence de 45 millions.

Vous comprenez comment la question de chiffres se ramène à la question des opérations. Les établissements de l'artillerie passent de 15 à 25 millions, l'aéronautique, de 12 à 20 millions, les carburants et ingrédients, de 5 à 12 millions, les transports, de 39 à 56 millions. Si on ne fait pas les opérations, ces chapitres peuvent être ramenés aux chiffres de 1920, sans difficulté. Si au contraire, on fait les opérations, nous devons les donner.

Voilà la suggestion que je soumetts à M. le Maréchal pour qu'il revoie ses chiffres, chapitre par chapitre, de façon que si la Commission change la décision de l'autre jour, elle sache sur quoi porte la différence. Je crois que c'est sur ces chapitres de matériel qu'elle doit porter, ce qui explique que le chapitre, personnel, nourriture, couchage ne soit pas modifié dans les deux systèmes.

M. LE PRESIDENT. M. Albert LEBRUN, Rapporteur spécial du budget spécial vient d'indiquer au point de vue chiffre, la résultante des opérations.

M. ALBERT LEBRUN. Je trouve la confirmation dans les chiffres.

M. LE PRESIDENT. Sans vous proposer, car la Commission ne peut pas se prononcer, vous venez de poser nettement la question comme l'avait d'ailleurs fait le rapporteur général/

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Si je me suis bien fait comprendre, la solution la plus rapide de la question est celle qui entraîne la plus grosse économie. Il n'y a pas de meilleur complément de ce que vient de dire M. LEBRUN: je ne puis pas réaliser ce programme sans avoir les moyens de le faire.

M. ALEXANDRE BERARD. A l'heure actuelle, depuis que vous avez pris l'administration du Maroc - où certes, vous n'avez pas perdu votre temps pour la France - quelles sont, au total, les sommes dépensées au Maroc ?

M. PIETRI. Depuis l'établissement du protectorat, le Maroc a coûté approximativement 2.300 millions. Nous sommes fondés à déduire de ce total les frais d'occupation permanente qui correspondent à la partie des troupes qu'il a fallu entretenir ailleurs qu'au Maroc. Pour limiter les sommes aux frais d'expédition proprements dits, suivant les renseignements fournis, le rapport des sommes annuellement dépensées par le ministère de la guerre, entre les frais d'occupation et les frais d'expédition est de 3 à 2 pour les trois premières années et de 1 à 2 pour les années suivantes. Ce ne seraient donc pas 2 milliards qui ont été réellement sacrifiés, mais, d'après les calculs faits, 980 millions.

Le 1er Janvier 1921, la France aurait dépensé au Maroc, 2.300 millions, dont 980 millions pour parer aux opérations.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le Maréchal, il ne

m'appartient pas de vous dire quelle sera la résolution de la commission. Elle délibérera. Je crois qu'elle ne pourra le faire qu'après que M. le Rapporteur du budget de la guerre, M. le Rapporteur général et vos services financiers auront préparé un travail destiné à nous éclairer d'une manière définitive.

Je suis l'interprète de la Commission tout entière en vous exprimant toute notre sympathie et notre reconnaissance pour l'oeuvre que vous avez accomplie au Maroc et également tout l'intérêt que nous avons eu à vous entendre tout à l'heure.

Tel est, Monsieur le Maréchal, le salut que j'ai l'honneur de vous adresser au nom de la commission, au moment où vous allez nous quitter. (Applaudissements.)

M. LE MARECHAL LYAUTEY. Je vous remercie infiniment. Si je n'étais pas aussi convaincu de la sincérité de vos paroles, j'aurais un remords de vous avoir retenu aussi longtemps et de m'être laissé aller à vous parler longuement de toutes ces questions.

Je m'excuse encore d'avoir abusé de vos instants.

(M. LE MARECHAL LYAUTEY se retire.)

Le Président de la Commission des Finances

